



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 16-2 - CHEMIN DE SAINT
CLAUDE - PARCELLE DR 142 -
ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE
EMPRISE DE 54M² ENVIRON AUPRES
DE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
LA JACOTTE**

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrice COLOMB
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

40944

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

16-2 - CHEMIN DE SAINT CLAUDE - PARCELLE DR 142 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE EMPRISE DE 54M² ENVIRON AUPRES DE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LA JACOTTE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Au PLU approuvé le 13 mai 2011, modifié les 10 avril 2015 et 25 septembre 2015 des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres destinés à la réalisation de projets routiers, d'équipements publics, d'espaces verts.

La Commune a retenu un tracé pour le chemin de Saint Claude, en créant un emplacement réservé référencé CO/075, ce qui permettra l'élargissement de la voie.

En effet, cet emplacement réservé a pour but de fluidifier la circulation notamment au niveau du giratoire de Provence, particulièrement saturé aux heures de pointe, en complément des aménagements communautaires prévus pour le bus à haut niveau de service mais également de traiter l'espace public du chemin de Saint Claude par un cheminement piéton et des espaces verts permettant de délimiter les espaces publics des espaces privés.

Ces aménagements vont requalifier grandement la façade commerciale du chemin de Saint Claude en valorisant les commerces qui longent cette voie et en améliorer l'image. Ils ont également pour objectif d'engager un développement attractif et qualitatif de ce quartier commercial. Les commerçants pourront alors être amenés à vouloir réfléchir sur des travaux d'amélioration pour dynamiser l'impact visuel et spatial de leur activité.

Pour permettre à la Commune de programmer les travaux d'aménagement envisagés, il est indispensable qu'elle en ait maîtrisé le foncier.

Dans le cadre d'une négociation amiable, il a été proposé au syndicat des copropriétaires de l'immeuble « LA JACOTTE », propriétaire de la parcelle cadastrée section DR n° 142 concernée par ce projet pour une emprise de 54 m² environ, en nature de sol aménagé en 1 place de parking et trottoir, d'indemniser la perte de jouissance de cette place de parking pour un montant de 5 000 euros (l'avis de France Domaine n'étant pas obligatoire pour un montant inférieur à 180 000 euros) ce qui a été accepté par les copropriétaires en assemblée générale du 29 septembre 2016.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une parcelle de terrain pour 54 m² environ en nature d'une place de stationnement et trottoir, auprès de la copropriété de l'immeuble « LA JACOTTE » ;

- **FIXE** le prix de vente à 5 000 euros ;

- **DIT** que tous les frais inhérents à ladite acquisition sont à la charge de la Commune d'Antibes et seront imputé sur l'exercice budgétaire 2017 ;

16-2 - CHEMIN DE SAINT CLAUDE - PARCELLE DR 142 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE EMPRISE DE 54M²
ENVIRON AUPRES DE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LA JACOTTE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-2 - CHEMIN DE SAINT CLAUDE - PARCELLE DR 142 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE EMPRISE DE 54M² ENVIRON AUPRES DE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LA JACOTTE -

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : DCM409-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170223-DCM409-17-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions